

# PEDT (projet éducatif territorial)

## Réunion du 02/03/2023

### 1- Qu'est ce qu'un PEDT ?

Le projet éducatif territorial (PEDT) est conçu dans l'intérêt de l'enfant. Il est nécessaire pour contractualiser un Plan mercredi avec l'Etat. C'est un cadre qui **permet à l'ensemble des acteurs éducatifs (écoles, centre de loisirs, périscolaire, centre social, communauté de communes ...)** de **coordonner leurs actions** de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être.

Pour en savoir plus : <https://www.jeunes.gouv.fr/le-projet-educatif-territorial-643>

Le PEDT est construit pour une durée de 3 ans. (Septembre 2023 à Juin 2026)

Exemples de PEDT mis en place sur les autres communes :

- Végétalisation d'une cours d'école et partage de locaux à Ambérieu en Bugey)
- Education aux médias, semaine sans écran, sensibilisations... (Chatillon la palud)

### 2- Les objectifs du précédent PEDT :

- Mise en place de visite de locaux (école, cantine et périscolaire) pour les enfants intégrant la PS. Création d'un imagier (pour pallier au COVID)
- Création d'un site internet pour favoriser la transparence et informer sur les actions mises en place.
- Réflexion autour de la passation des enfants entre enseignants et périscolaire.
- Intégration des équipes du périscolaire en conseil d'école pour maximiser le lien.
- Initiation à la culture potagère, sensibilisation autour de l'alimentation (circuit court, saisonnalité des produits,...)

- Accompagnement à la parentalité avec pour thème les émotions (exposition, formation des enseignants, ATSEM ...)
- Création de la manifestation « Sur un air de famille » puis « un air de famille vient à vous ».

### **3- Axes de travail du futur PEDT**

Lors de ce premier échange, 4 axes de travail ont été évoqués.

#### **a) Les parents d'élèves**

- Mieux définir leurs rôles, leurs droits et devoirs
- Avoir accès à une formation
- Favoriser la communication entre parents-d'élèves (partage d'idées, outils, bonnes pratiques ...)

#### **b) La communication (verbale et non verbale) de l'enfant**

- Adaptation de sa communication en fonction de son interlocuteur (enfants VS adultes),
- Droits et devoirs de l'enfant,
- Gestion de la frustration,
- Harcèlement,
- Education aux écrans, médias.

#### **c) Sport et alimentation**

- Continuer de poursuivre le projet territorial autour de l'alimentation (circuit court, alimentation de saison, équilibre alimentaire...) en intégrant des personnes en insertion.
- Réflexion autour de l'intégration de cuisiniers en crèche
- Accroître le temps d'activité sportive (pédibus...)

#### **d) Culture**

- Initier et favoriser l'accès à la culture (musique, théâtre, arts ...) en mettant en place des projets intra ou inter-écoles comme le projet avec PETREK .